Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025 S²LO
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 30 mai 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29
PRESENTS : M. BELABBES Hiazid, M. BENAMEUR Adam, Mme BOGAERT Céline, M. BOUSSEMART Xavier, M. BRAME Philippe, M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN, M. DUVERT Jérôme, GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey, M. HANNUS Bertrand, M. KASPRZYK Philippe, M. LACACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, RUYSSEN Sylvie, Mme TAQUET Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, Mme YSERBYT,

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSEN Sylvie, Mme BLIECK-GAEREMINCK par pouvoir à THIBAUT Sophie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Madame Audrey HECQUET par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, Mme PLUQUIN Coralie par pouvoir à Céline BOGAERT,

ABSENTS EXCUSES : Mme Catherine DELABRE, Madame HENNION Victoria.

Secrétaire de séance : Adam BENAMEUR

N° interne de l'acte : 2025-06 N°1

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Santes
MA VILLE

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Le conseil municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité
Pour : 27 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSEN Sylvie, M. BELLABES Hiazid, M. BENAMEUR Adam, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de Sylvie RUYSSEN, Mme BOGAERT Céline, M. BOUSSEMART Xavier, M. BRAME Philippe, M. BRUERE Jérôme, Mme M. BLONDEL Eric par pouvoir de Madame LECLERCQ Odile, DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, Mme GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey, M. HANNUS Bertrand, Mme DESSEIN Martine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Madame RUYSSEN Sylvie, Madame TAQUET Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, Madame YSERBYT Patricia.
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance
BENAMEUR Adam

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/25
ID : 059-215905530-20250605-DEL_PV_03042025-DE

Hiazid BELABBES : Vous pouvez vous exprimer à un autre moment. Ne prenez pas le PV en otage, c'est idiot.

Odile LECLERCQ : C'était l'occasion.

Hiazid BELABBES : Non.

Est-ce que vous avez d'autres remarques à apporter sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 5 décembre 2024 ?

Personne ne se manifeste.

Trois abstentions et 26 avis favorables - 29 votants - sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 5 décembre 2024.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 6 mars 2025

Hiazid BELABBES : Avez-vous des précisions à apporter sur le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 6 mars ?

Odile LECLERCQ : Il n'y a pas de pagination, contrairement à précédemment.

Lors du débat d'orientation budgétaire, au sujet de la dépense qui devait être engagée, il avait été précisé le fait qu'elle était en cours de chiffrage.

Concernant l'ancienne mairie et la rénovation de la toiture, il faut ajouter les visseries.

Concernant les voies vertes, c'est dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement de la MEL.

Pour la rue Foch, vous avez évoqué une solution ingénieuse qui devrait arriver.

Hiazid BELABBES : Je l'attends. Si vous avez une idée, je la prends.

Odile LECLERCQ : Concernant le budget d'investissement, c'est 50 000 euros pour la cuisine des Blés d'or.

Au sujet du Conseil municipal des jeunes, un questionnaire a été évoqué dans SANTES infos.

Pour le 11 rue Foch, il faut remplacer visseries par huisseries.

Il serait judicieux de mentionner que le débat d'orientation budgétaire était ouvert.

Des propos d'Éric BLONDEL sur l'endettement par habitant n'ont pas été reportés. Il a également alerté sur les deux projets pour lesquels nous n'avons pas les chiffrages jusqu'au bout : Sainte-Thérèse et le 11 rue Foch.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-DEL_PV_03042025-DE

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Hiazid BELABBES : Avant de débuter ce Conseil, une information, dont vous avez dû entendre parler dans la ville : j'ai rencontré Voies navigables de France, ainsi que le personnel du port. ROQUETTE change son mode de fonctionnement et transport, car elle n'utilise plus la voie d'eau et passe au routier avec des véhicules électriques. L'entrée se ferait par la route d'Emmerin. Voies navigables de France est désolée de ce changement, parce que nous avons énormément investi dans du matériel fluvial. Le directeur du port était assez surpris. ROQUETTE souhaite aussi réactiver la voie de chemin de fer, le joli no man's land pour les animaux n'existe ainsi plus.

L'appel est fait par Adam BENAMEUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 5 décembre 2024

Hiazid BELABBES : Le premier procès-verbal à approuver concerne la séance du jeudi 5 décembre 2024 : est-ce qu'il y a des questions ou des précisions à apporter ?

Odile LECLERCQ : Nous regrettons le déroulé, car un élu a été contraint de quitter la séance : ce qui n'était pas justifié.

Hiazid BELABBES : C'est l'approbation d'un procès-verbal. Nous ne sommes pas là pour refaire l'histoire. Avez-vous quelque chose à dire sur le PV ?

Odile LECLERCQ : Nous allons voter contre.

Hiazid BELABBES : C'est un procès-verbal, qui reprend, exactement et sincèrement, ce qu'il s'est passé. Que vous votiez contre, parce qu'il y a un problème dedans, je veux bien ; mais vous ne pouvez pas vous en servir, pour en faire une vitrine politique. Ce qu'il s'est passé est parfaitement dans le droit, il fallait intervenir à ce moment-là. I vous n'êtes pas d'accord, vous prenez un avocat. J'ai travaillé à fond sur ce sujet. Je vous proposer d'interpeller le Tribunal administratif, et nous en reparlerons. Je vous demande de respecter la procédure des procès-verbaux. Si vous souhaitez ajouter un élément, faites-le maintenant.

Odile LECLERCQ : Notre assemblée est un lieu d'échanges.

Hiazid BELABBES : Je vous demande de vous exprimer sur un procès-verbal. Vous êtes élue, et savez comment cela se passe. Si vous n'êtes pas d'accord avec le PV, parce qu'il ne reflète pas vos propos, je comprends, je l'accepte, et nous le noterons ; mais, si c'est pour vous en servir de tribune politique, je n'accepte pas. Ce n'est pas le lieu, ni le document dont vous avez besoin. Si vous votez contre, cela veut dire que vous n'êtes pas d'accord avec les propos qui ont été retranscrits dans ce procès-verbal.

Odile LECLERCQ : Je ne suis pas d'accord sur la façon.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 2/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

La séance est ouverte à 19 heures 30.

L'appel est fait par Adam BENAMEUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Hiazid BELABBES : Avez-vous des remarques ou des questions au sujet de ce PV ?

Odile LECLERCQ : Je n'ai pas eu le temps de le consulter. Pouvons-nous reporter l'approbation au prochain Conseil ?

Hiazid BELABBES : Si vous voulez et si tout le monde est d'accord.

Personne ne manifeste d'opposition.

2. Installation de Madame GARIN en qualité de conseillère municipale

Hiazid BELABBES : Frédéric MARESCAUX, qui était adjoint, est décédé. Avant d'aller plus loin, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Hiazid BELABBES : Frédéric MARESCAUX a été conseiller municipal et adjoint durant trois mandats, il était très épris de sa commune. Directeur d'école, il a essayé de nous suivre jusqu'au bout. C'est une grande perte pour nous et pour la commune. Nous avons demandé à la prochaine personne sur la liste, Nathalie GARIN, si elle voulait intégrer le Conseil municipal, et elle a accepté. Merci d'avoir accepté, Nathalie, et nous te souhaitons la bienvenue.

Applaudissements.

L'installation de Madame GARIN Nathalie en qualité de conseillère municipale est adoptée à l'unanimité.

3. Installation de Madame Sophie THIBAUT en qualité de conseillère municipale

Hiazid BELABBES : Rémy VANDEWEGHE a démissionné, pour des raisons diverses. Il nous a accompagnés pendant très longtemps. C'était un très bon adjoint, que je vais regretter. Il se sentait moins légitime en raison de son travail et du fait qu'il soit éloigné de la commune. Le Préfet, qui m'a appelé, a accepté sa démission. Nous installons Sophie THIBAUT en tant que conseillère municipale, puisqu'elle a accepté de siéger.

Applaudissements.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

L'installation de Madame Sophie THIBAUT en qualité de conseillère municipale est adoptée à l'unanimité.

4. Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du quatrième adjoint

Hiazid BELABBES : Je ne souhaite pas remplacer Rémy VANDEWEGHE, après en avoir discuté avec lui. L'équipe est en place, des réunions régulières se font en matière de communication.

La détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du quatrième adjoint est adoptée à l'unanimité.

Odile LECLERCQ : Rémy VANDEWEGHE avait d'autres engagements pour représenter la commune, quelle est la suite ?

Hiazid BELABBES : Il avait la délicate mission de représenter la commune au comité de la fourrière à Lille. Nous cherchons un volontaire.

5. Débat d'orientation budgétaire 2025 (ROB)

Hiazid BELABBES : Le débat d'orientation budgétaire 2025 est le précurseur des budgets de la commune, que nous verrons en avril.

Adam BENAMEUR : Depuis 2020, les deux crises mondiales ont eu des répercussions sur le budget : les dépenses ont fortement augmenté, des mesures ont dû être prises pour compenser l'inflation.

Pour 2025, malgré les incertitudes, il y a trois certitudes : nous ne pourrons plus compter sur l'Etat, parce que l'argent lui manquera ; et, au cours des prochaines années, il va, en priorité, payer sa dette et ses intérêts. D'ici 2027, il paiera 72 milliards d'euros d'intérêts par an : ce qui équivaut à un montant supérieur au budget de l'Education nationale ou à celui de la Défense.

Les collectivités ne sont donc pas prioritaires, et l'Etat va se désengager d'autres politiques : social, culture, etc. Les communes seront amenées à faire face aux difficultés qui pourraient naître de ce désengagement de l'Etat, celle de SANTES doit se renforcer sur tous les sujets : à commencer par le changement climatique, sur lequel nous nous sommes engagés depuis le début du mandat.

L'objectif, à terme, est de dégager un maximum de moyens budgétaires pour pouvoir investir un maximum : ce qui implique une maîtrise des dépenses. Ces dernières ont été stabilisées en 2024 par rapport à 2023. Au cours des années précédentes, elles avaient augmenté, en raison des réponses à apporter suite aux crises : le point d'indice de la fonction publique, les énergies, l'alimentaire. En 2025, nous mettons en place un système d'enveloppe budgétaire par service : chaque responsable saura de combien il dispose en début d'année, il devra tout mettre en œuvre pour tenir son enveloppe. Il y a deux avantages : piloter les dépenses et responsabiliser le manager.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Au niveau des ressources humaines, comme durant les précédentes années, nous mettons le paquet sur la formation ; avec un plan de formation pluriannuel, depuis 2020, que nous continuons à suivre et qui continue à produire ses effets. Nous utilisons au maximum les compétences des agents, pour proposer de nouveaux services publics : l'ouverture prolongée des centres de loisirs en août, le zéro gaspillage, le plan éducatif, l'installation d'un garage à vélos près de la gare, le renforcement du service dédié aux cartes nationales d'identité et aux passeports.

Tout cela se fait sans augmenter les impôts, ce qui est d'autant plus difficile.

Des investissements seront réalisés cette année, après un million d'euros investi au cours de l'an dernier. Cette année, de nombreux projets vont aboutir, en particulier sur l'éclairage public et le chauffage. Nous dépensons 400 000 euros par année pour les énergies : le premier poste, après la masse salariale.

Il y a également le développement du solaire, qui est un projet d'avenir : une étude a été réalisée l'an dernier, et elle démontre le potentiel de la commune en matière solaire.

Le chauffage de la salle Laurent PREVOST ne fonctionne pas, parce que les entreprises qui avaient vocation à l'y installer ont mal travaillé : ce qui a coûté plusieurs milliers d'euros au niveau des frais d'avocat et d'expertise, pour démontrer que la commune n'y était pour rien. Nous allons avancer l'argent, en espérant le récupérer.

Au niveau de la sécurité, entre 40 000 et 50 000 euros sont dédiés à l'implantation de nouvelles caméras. Une caméra mobile verra également le jour au cours de cette année. C'est un bon investissement.

Concernant la protection du patrimoine, des investissements ont été réalisés pour le clocher de l'église Saint-Pierre, mais la couverture est arrivée en fin de vie.

Bertrand HANNUS : Le haut du clocher est percé, nous avons mis une coiffe de protection en attendant.

Adam BENAMEUR : Cette dépense devra être engagée.

Le sujet de l'ancienne mairie est à rebondissements, car il y a eu des entraves à la réalisation du projet. L'objectif, à compter de cette année, est de préserver le bâti existant : ce qui passe, notamment, par la rénovation de la toiture. Cinq cent mille euros sont prévus pour la conservation du bâtiment.

Au sujet des mobilités douces, il y a le garage à vélos.

Hiazid BELABBES : Il sera sécurisé et situé au niveau de la gare. Nous serons subventionnés.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Adam BENAMEUR : Nous avons obtenu un engagement de la Métropole pour la réalisation de voies vertes.

Hiazid BELABBES : En 2021 et 2022, il était hors de question que SANTES bénéficie de voies vertes. Avec Hélène, nous nous sommes battus pour faire entendre la voix des WEPPES. Je remercie Sébastien LEPRETRE, le Vice-Président de la MEL chargé des mobilités.

Une voie verte a été réalisée rue du Général-de-Gaulle, elle sera poursuivie jusqu'à la rue Koenig.

Adam BENAMEUR : Le pôle enfance-famille va faire suite au rachat de l'école Sainte-Thérèse, Céline pilote les travaux, des réunions ont été organisées avec les assistantes maternelles et la crèche.

Céline BOGAERT : Il reste à occuper les espaces pour finaliser le projet.

Hiazid BELABBES : Nous n'avons pas encore acheté, parce que j'ai demandé un diagnostic par rapport au mérule. Je suis en négociation avec les notaires, pour revoir ce sujet avec les propriétaires, parce que j'estime que ce n'est pas la commune qui doit payer les travaux ; même si nous détruirons une partie du bâtiment, parce qu'une partie des éléments ne peut pas être récupérée. J'ai aussi demandé un plan géomètre. J'ai signé une promesse de vente, dans laquelle j'ai pris la précaution de dire que, au-dessus de 2 000 euros de travaux sur le mérule, nous la bloquions. La prochaine étape est de vérifier les capacités du bâtiment, avec les architectes.

Adam BENAMEUR : Cette année, nous prévoyons une enveloppe de 40 000 euros pour rénover des classes de l'école MATISSE.

Au niveau de la restauration, l'an dernier, nous avons changé de prestataire. Un travail est effectué sur la politique zéro gaspillage.

Des investissements seront également réalisés dans la cuisine des Blés d'or, ils passeront sur le budget du CCAS.

Il y a également le déploiement du plan éducatif global, qui a été présenté à l'occasion des vœux.

Audrey HECQUET : Le plan éducatif global est assez inédit pour une commune de notre taille, c'est un projet ambitieux sur plusieurs années. Il y a des objectifs prioritaires pour tous les jeunes, à partir de leur naissance et jusqu'à 20-21 ans. L'une des actions phares sera la mise en place d'un Conseil municipal des jeunes. Le CME est très actif, il touche les enfants scolarisés en primaire.

Hiazid BELABBES : En ce moment, il y a des groupes de travail, avec les agents de la ville et les partenaires. Nous voulons favoriser l'engagement citoyen, qui est un grand enjeu, et aider les jeunes à acquérir leur autonomie. L'école et le monde du travail vont intervenir sur certaines actions, en lien avec le service emploi de la ville. Généralement, les plans éducatifs globaux sont mis en place dans des grandes villes,

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

dotées de directions de l'enfance : ce que nous n'avons pas, mais il faut s'engager. Une enveloppe de 20 000 euros a été réservée.

Nous avons travaillé sur la résilience : au sujet des énergies, avoir un chauffage qui coûte moins cher, parce que nous en consommons moins et faisons des économies ; par rapport au personnel, maintenir un nombre suffisant et stopper les recrutements, tout en accompagnant et formant les agents présents au changement de leurs méthodes de travail et au fait d'appréhender autrement les services. Je suis très heureux que certains agents soient devenus chefs de services et gèrent un budget.

Concernant le chauffage, des investissements sont à réaliser ; notamment le suivre informatiquement, avec des sondes nous rapportant ce qu'il se passe dans les pièces et le fait de mettre des têtes thermostatiques automatiques et des pompes à chaleur. Le marché va durer six ans. Nous avons mis 200 000 euros pour réaliser des économies d'énergie à compter de 2026.

Pour l'éclairage public, c'est 90 % d'économies sur la facture. Nous avons pris un peu de retard, puisque rien n'a été installé l'an dernier : des pénalités seront ainsi payées, à hauteur de 200 euros par journée.

Le patrimoine a besoin d'un suivi. Le 11 rue Foch était le projet phare de notre programme. L'IPAP n'est pas du tout flexible, il a été levé sur l'église du Sacré-Cœur et nous n'avons pas réussi à faire de même pour le 11 rue Foch. Le projet initial ne peut donc pas se concrétiser. Nous voulons donner une seconde vie à ce bâtiment et réfléchissons ainsi à ce que nous allons pouvoir réaliser : en attendant, il faut le protéger. La toiture et les cheminées sont un peu branlantes, les visseries dans un sale état : nous allons investir sur ces deux chapitres, ce qui permettra de disposer d'un bâtiment sécurisé.

2024 a été une grande année de travail, elle permet de présenter les investissements de 2025 et 2026.

Adam BENAMEUR : Les investissements dans les espaces verts sont l'un des leviers que nous avons à disposition pour s'adapter au changement climatique et créer des îlots de fraîcheur. Des arbres ont été plantés place HENNION, suite à la rénovation. Les espaces verts seront rénovés dans l'allée CATELAINE, à hauteur de 20 000 euros.

Nous prévoyons une enveloppe comprise entre 350 000 et 600 000 euros pour nous positionner sur des acquisitions foncières, qui pourraient générer des recettes supplémentaires pour la commune : des investissements amortis, parfois, sur plusieurs dizaines d'années.

Hiazid BELABBES : Il n'y a pas de projet, mais nous voulons engager la réflexion sur l'achat immobilier, qui nous permettrait de disposer de loyers. La période s'étale de 2025 à 2030, voire 2035. La dotation globale a largement diminué entre 2014 et 2017, parce que l'Etat est en déficit : de 800 000 à 300 000 euros. Cette somme a été maintenue, alors que l'équilibre avait été retrouvé. Le Gouvernement a choisi de recentraliser, ce qui veut dire que les communes sont à la botte. Pour engager des

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

projets dans la commune, nous sommes obligés de demander des subventions. Nous devons faire preuve d'imagination et le dos rond. Des projets ne verront pas le jour, parce que nous n'aurons pas les finances.

Éric BLONDEL : Je n'étais pas présent à l'occasion de la commission, je m'en excuse.

Vous aviez promis des éléments analytiques pour relire le budget de la commune, ce n'est pas encore le cas : combien consomment les crèches, l'Agora ? Si vous fonctionnez par enveloppe, nous pouvons imaginer que vous partagerez à ce sujet.

Nous avons une dette de 3 200 000 euros. Dans le ROB, le chiffre est faux, puisqu'il équivaut à 6 900 habitants.

Hiazid BELABBES : Nous sommes à 5 800 habitants.

Une ville Gardienne de l'eau perd 70 % de ses terres constructibles : comment faisons-nous pour générer des finances ? La taxe foncière disparaît. J'aimerai qu'une partie du bénéfice récupéré par VEOLIA retombe dans l'escarcelle des villes Gardiennes de l'eau, sinon nous ne servons à rien.

Éric BLONDEL : Nous avons environ 2 600 000 euros disponibles pour financer les projets, la somme des projets présentés atteint environ 2 800 000 euros, et nous avons 900 000 euros de subventions.

Adam BENAMEUR : Les recettes d'investissements s'élèvent à 3 600 000 euros en 2025.

Éric BLONDEL : Nous n'avons jamais eu autant d'investissements dans le ROB et allons utiliser 100 % de la dette disponible. Beaucoup de projets sont embarqués pour les années 2025 et 2026, et la dette va donc s'alourdir.

Les recettes s'élèvent à 5 200 000 euros, les dépenses à 4 800 000 euros ; l'excédent brut atteint 400 000 euros, le remboursement de la dette se monte à 300 000 euros. Dans le ROB, il est mentionné que les dépenses vont augmenter : de 4 800 000 à 5 100 000 euros. Les chiffres que vous nous avez donnés ne reflètent pas ce qui a été présenté par Adam, car les dépenses de fonctionnement augmentent. Si les recettes se stabilisent, nous arrivons à un excédent brut de 100 000 euros et il y aura toujours le remboursement de la dette de 300 000 euros : d'où un excédent net négatif. La masse salariale va augmenter, de 2 800 000 à 2 900 000 euros ; alors que, durant le précédent Conseil municipal, vous vous étiez engagé à la réduire.

Hiazid BELABBES : Vous ne faites rien si vous partez du principe suivant : tant que je n'ai pas, je ne fais pas. Une commune connaît son budget trois jours avant le vote. Si j'attends les dotations, vous n'aurez rien.

Nous couvrons l'ensemble de nos dépenses, contrairement à ce que vous pensez.

Les projets sont circulants : chaque année, nous nous adaptons. S'il y a la guerre et nous réarmons, les budgets ne seront pas les mêmes.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Le remboursement de la dette s'élève à 225 000 euros.

Les aléas ont été présentés, comme le chauffage qui ne fonctionne pas à la salle Laurent PREVOST. Nous l'avons payé, mais ce coût nous reviendra avec l'expertise.

Nous avons entrepris selon deux dimensions : en couvrant ce que nous faisons, et en fonction d'une période.

Des aléas, il y en aura tous les jours : pour le 11 rue Foch, par exemple, nous nous sommes adaptés et avons procédé différemment. En 2023, quand nous avons voulu lancer les marchés, l'architecte m'a prévenu que nous allions prendre 30 % de plus pour les matériaux et que les entreprises seraient difficiles à trouver. Nous avons fait le dos rond.

L'emprunt ne sert pas à le placer sur des marchés, il est dépensé. L'important est que la CAF permette de rembourser la dette. La situation est saine. Nous faisons attention.

J'ai pris des risques en vous présentant les projets, parce que certains dépassent 2025 et 2026 : sur l'éclairage public, par exemple, avec un million d'euros dépensé, vous aviez raison. L'Etat s'est désengagé, la dépense atteignait 600 000 euros, il a fallu en appeler au Ministre. Certains projets sont engagés, et nous les finirons ; d'autres sont souhaités, et d'autres encore attendront 2027.

Éric BLONDEL : Je vous alerte sur les deux projets pour lesquels nous n'avons pas le chiffrage jusqu'au bout.

Adam BENAMEUR : Dans le ROB, il y a, au mieux-disant, 3 000 000 euros d'investissements dès cette année ; alors que, dans le budget d'investissements, nous sommes à plus de 3 600 000 euros : donc, le compte est bon, 600 000 euros de plus. Tout l'argent de fonctionnement qui passerait en investissement pourra être mobilisé à terme. Concernant le fonctionnement, il y a 400 000 euros d'excédent entre les dépenses et les recettes ; même quand c'est difficile, et sans augmenter les impôts. Entre le BP et le CA, il y a toujours un excédent, parce que nous finirions à zéro si nous dépensions autant que ce qui était indiqué dans le BP. Les prévisions seront ajustées à l'occasion de la commission finances. L'excédent de cette année va nous permettre de dégager des économies, qui seront mises dans les investissements. Nous allons rembourser 200 000 euros d'emprunt par année dès 2025 et pendant les sept ou huit prochaines années : il va nous rester de l'argent, et il sera encore possible d'emprunter pour financer d'autres investissements. La situation est saine.

Gilles JOLY : Les dépenses de fonctionnement de 2024 s'élèvent à 5 066 000 euros. Nous serons en-dessous de 5 000 000 euros de crédits ouverts.

Éric BLONDEL : L'autofinancement net est négatif.

Hiazid BELABBES : Non, la dette est financée et son remboursement est compris dans notre budget.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Éric BLONDEL : Je nous alerte sur ce sujet, nous verrons si ce que vous avez noté dans le ROB est exact.

Hiazid BELABBES : Le budget est obligatoirement à l'équilibre : dans la dépense, est donc prévue la dette.

Gilles JOLY : La dette s'élève à 225 000 euros en 2025, dont 199 000 euros en capital.

Éric BLONDEL : Je nous alerte sur le fait que les dépenses augmentent. Le risque est que l'autofinancement net de la commune soit négatif.

Hiazid BELABBES : Oui, il y a des risques.

Concernant le personnel, nous avons, énormément, réduit l'équipe des espaces verts : de six ou huit à trois, dont un en arrêt. Nous travaillons autrement : sur les petits contrats, nous changeons la méthode. Nous tenons à ce que le service rendu aux habitants soit de bonne qualité et nos employés travaillent dans de bonnes conditions.

Toutes les communes ont des dépenses de fonctionnement qui ont explosé, SANTES est restée stable.

Le risque est calculé, le 11 rue Foch est le cas le plus typique : nous avions prévu, il y a eu un problème, nous changeons la méthode et attendons pour ne pas mettre 40 % de budget supplémentaire.

Nous avons voulu que la ville de SANTES puisse, à l'avenir, se libérer de certaines contraintes ; notamment, en termes d'énergies et de restauration.

Avez-vous d'autres questions ?

Francis GAILLOT : La MEL ne paie pas le fonctionnement des caméras ?

Hiazid BELABBES : Non, c'est un marché commun d'achat, pour avoir un prix moins cher. Nous payons la maintenance.

Odile LECLERCQ : Le document donné en commission finances ne mentionnait pas tous ces projets d'investissement, d'où l'intérêt de décaler cette réunion.

Hiazid BELABBES : Nous ne pouvions pas.

Le débat d'orientation budgétaire 2025 (ROB) est adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de recrutements de vacataires

Adam BENAMEUR : Un vacataire est une personne qui est recrutée pour exécuter une mission précise, suivant une durée et un salaire déterminés.

Nous changeons de stratégie : avant, quand nous avions des besoins ponctuels de remplacement pour de très courtes missions, nous faisions appel à des contractuels ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

maintenant, le recrutement de vacataires va nous permettre d'être un peu plus habiles, de limiter ces contrats, et de ne pas donner de fausses perspectives.

Les vacataires ne viendront pas grever la masse salariale, ils seront imputés aux charges à caractère général.

Il y a 73 agents, une cinquantaine de titulaires et une vingtaine de contractuels.

Odile LECLERCQ : Quel est le taux horaire ?

Gilles JOLY : C'est à vous de le fixer.

Hiazid BELABBES : Quatorze euros.

Odile LECLERCQ : En 2023, c'était 15,99 euros pour les vacataires pour les études surveillées.

L'autorisation de recrutements de vacataires est adoptée à l'unanimité.

7. Fixation de tarifs pour la vente de cartes postales

Hiazid BELABBES : Nous vous avons présenté des cartes postales de SANTES et voudrions les mettre à disposition des habitants. Les points de vente sont les suivants : la mairie, la salle Agora, La Poste. Les tarifs seraient fixés entre 0,30 et 0,50 euro.

Odile LECLERCQ : Comme c'est de la monnaie, il n'y aura donc pas de facilité de paiement ?

Gilles JOLY : Nous allons nous doter d'un TPE.

La fixation de tarifs pour la vente de cartes postales est adoptée à l'unanimité.

8. La ville de SANTES ambassadrice du don d'organes

Martine DESSEIN : Le don d'organes est gratuit et anonyme. Selon la loi, toute personne est donneuse d'organe, sauf si elle en a émis le refus : 24 % des Français sont au courant. Quatre-vingt pour cent des Français sont favorables au don d'organes après leur décès, 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position, 47 % en ont parlé à leurs proches. En 2024, il y a eu : 6 034 greffes d'organes solides - foie, cœur, poumon - 1 625 greffes qui ont été perdues pour cause de refus, 22 585 patients en attente de greffe, 208 greffes de tissus - cornée, artère, veine, peau, valve cardiaque, os - de plus qu'en 2023. Le taux de refus continue d'augmenter, d'où la sensibilisation à la cause : dans la région, plus de 50 %. L'action est soutenue par : le corps médical, l'agence de biomédecine, la fondation de l'académie de médecine, l'Association des maires de France. Il y a 460 villes qui ont donné leur accord, mais aussi des : lycées, universités, entreprises, pharmacies. Trois personnes décèdent chaque jour, faute d'avoir été greffées. Un panneau sera mis aux quatre entrées de la ville. Le ruban vert symbolise le don d'organes depuis 2019, avec le soutien du

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 16/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Ministère de la santé ; le vert étant également la couleur de l'espérance, et nous avons deux receveurs à SANTES.

Hiazid BELABBES : Tout le monde va ainsi s'habituer à avoir un autre regard sur le don d'organes.

Il y aura des conférences et des propositions d'animations autour du don d'organes au CCAS.

La ville de SANTES ambassadrice du don d'organes adoptée à l'unanimité.

9. Cession d'une partie de la parcelle de terrain n°C406p située rue des Sabotiers

Bertrand HANNUS : Nous avons procédé à un déclassement d'une parcelle, suite à une demande de riverains : pour la vendre, il faut une délibération, pour fixer son prix. C'est dans un petit chemin, en impasse, qui dessert les habitations se trouvant dans la rue Foch. La parcelle fait 9 m2 et le prix s'élève à 900 euros.

Odile LECLERCQ : Le propriétaire avait déjà acquis, en 2019, une première parcelle de 17 m2, pour 510 euros.

Bertrand HANNUS : Le domaine se base sur le prix des terrains environnants.

Odile LECLERCQ : C'est un chemin, ce n'est pas un terrain à bâtir.

Bertrand HANNUS : C'est, néanmoins, un zonage constructible.

Odile LECLERCQ : D'autres propriétaires, rues Foch et des Sabotiers, pourraient effectuer la même demande.

Bertrand HANNUS : Ce serait plus difficile. Là, le propriétaire se trouve au bout du chemin.

Odile LECLERCQ : Deux autres riverains sont en fond de jardin, côté rue Foch.

Bertrand HANNUS : Il y a eu une discussion avec le propriétaire, pour qu'il puisse sortir sa moto.

Francis GAILLOT : Il est un peu dommage que ces deux parcelles aient été vendues.

Bertrand HANNUS : Non, car les véhicules ne peuvent pas accéder par ce chemin.

La cession d'une partie de la parcelle de terrain n°C406p située rue des Sabotiers est adoptée à l'unanimité.

10. Informations et questions diverses

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Hiazid BELABBES : Il y a une question sur la végétalisation de la place HENNION. Nous restons sur le programme prévu.

Odile LECLERCQ : C'est-à-dire ?

Hiazid BELABBES : Nous commencerons les plantations au printemps dans l'espace près de l'église et en face sur le parking, avant de faire le parterre à côté de l'agence immobilière.

Bertrand a travaillé sur l'achat de bancs, pour la place HENNION et le skate-park.

Odile LECLERCQ : Est-ce qu'il y aura des accoudoirs ?

Hiazid BELABBES : Non.

Odile LECLERCQ : C'est très important, en termes d'accessibilité, pour les personnes handicapées.

Hiazid BELABBES : Nous en ajouterons si besoin.

Odile LECLERCQ : Toutes les places de stationnement ne sont pas encore marquées.

Est-ce qu'il y aura une inauguration ?

Hiazid BELABBES : Avant de marquer, il y a de la granulométrie.

Bertrand HANNUS : C'est un grenaillage, qui est programmé durant la semaine 15.

Le marquage n'a pas pu être fait tout de suite, parce que l'enrobé devait sécher.

Hiazid BELABBES : La deuxième question porte sur le Règlement local de publicité, qui a été voté au dernier Conseil. Il y aura un autre vote, après l'enquête publique. Cette dernière va débuter à compter du 25 mars et durer un mois. Vous pourrez donner votre avis sur le registre numérique.

Bertrand HANNUS : Madame LECLERCQ avait posé une question sur le classement de zones. Une parcelle se trouve près du canal, du côté de l'entreprise ROQUETTE, et fait un hectare. Entre la rue DE GAULLE et le chemin de la Briqueterie, il y a 1,16 ha. En face de cette parcelle, de l'autre côté du chemin de la Briqueterie, la parcelle fait 2,74 ha. La parcelle qui est située près de la voie verte qui a été créée fait 3,23 ha. Au bout de la rue Sadi-Carnot, où il y a la station de relevage, la parcelle fait 3,37 ha. La parcelle qui est le long des étangs de la Tortue, côté Wavrin, fait 1,32 ha. Le total est de 12,76 ha.

Hiazid BELABBES : Elles étaient naturelles et sont classées comme agricoles.

Francis GAILLOT : Vous aviez dit que vous alliez répondre sur les rayures visibles sur le PLU 3.1.

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 059-215905530-20250605-PV_CM_06032025-DE

Hiazid BELABBES : Nous vous répondrons.

La séance est levée à 21 heures 40.